

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
19

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 12 décembre 2022

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

III – ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

2022 – 58 (4) : Etablissement d'une Convention de partenariat et de mises à disposition ponctuelles d'espaces communaux entre la Commune d'Oberhausbergen et l'Association des Parents d'Élèves Indépendants d'Oberhausbergen (APEIO)

Rapport au Conseil municipal :

L'APEIO est une association de parents d'élèves dont l'objet est l'amélioration des projets portés par les enseignants et chefs d'établissement des écoles primaires de la commune. Les bénéfices des activités de l'association sont ainsi exclusivement reversés aux caisses des écoles. Les actions de l'association sont menées de manière indépendante par rapport à celles menées d'autres associations de la commune. Cependant, elles contribuent à la vie associative et éducative de celle-ci.

Au vu des liens entre l'association et la commune, et la nécessité que l'APEIO dispose des moyens techniques et humains nécessaires pour la réalisation de ses activités, il est proposé d'établir une convention de partenariat et de mise à disposition de moyens humains et techniques.

Cette convention prévoit que la commune accorde une gratuité pour les moyens et prestations suivantes :

- 4 locations annuelles du Centre Sportif pour l'organisation des bourses, des après-midi jeux et du Carnaval
- 2 utilisations annuelles de la cuisine du PréO Scène pour la distribution de fromages
- Mobilisation d'un agent SSIAP (Système de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) aux animations le nécessitant
- Impression et publication d'affiches pour les manifestations de l'association
- Mobilisation d'agents communaux pour la préparation et la clôture des animations de l'association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RECONNAIT** que les activités de l'Association des Parents d'Élèves Indépendants d'Oberhausbergen revêtent un intérêt général ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de mises à disposition d'espaces communaux en annexe;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants durant le temps de validité de la convention.

Adoptée à la majorité

22 voix pour

3 absentions

(Mme QUIGNARD, M. SANTAUBIN, Mme DEPROST)

Pour extrait conforme,



Le Maire

Cécile DELATTRE

La secrétaire de séance,

Claire HUBER